

## **Budgets 2024– NOTE DE PRÉSENTATION brève et synthétique** retravaçant les informations financières – Article L.2313-1 du CGCT<sup>1</sup>

La présente note reprend certains de ces éléments et apporte des compléments d'information.

### **Sommaire :**

- I. Le cadre général du budget
- II. La section de fonctionnement
- III. La section d'investissement
- IV. Données synthétiques du budget – Récapitulatif

### **I- Le cadre général du budget**

La présente note répond à l'obligation imposée aux Communes de joindre au budget primitif une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les orientations du budget primitif 2024 ont fait l'objet d'une présentation et d'un débat lors du conseil municipal du 15 février 2024 (« D.O.B. » sur présentation du Rapport d'orientations). Les chiffres **prévisionnels** – équilibrés en recettes et en dépenses pour chaque section – sont les suivants, incluant les affectations de résultats et les nouvelles prévisions ou estimations en charges et recettes :

	Dépenses	Recettes
Section de FONCTIONNEMENT	6 379 667,56€	6 379 667,56€
Section d'INVESTISSEMENT	<b>6 298 374,46€</b>	<b>6 298 374,46€</b>
Dont RAR (restes à réaliser)	1 578 843,93€	913 955,93€

Solde déficitaire RAR: -664 888,00€

### **A – Les dépenses de Fonctionnement**

#### 1- Dépenses réelles

Les prévisions de dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 1,86% entre 2023 et 2024.

<sup>1</sup> « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif... » - Code Général des Collectivités Territoriales

	<b>Pour mémoire Chiffres votés au BP 2023</b>		<b>Montants inscrits BP 2024</b>
11	Charges à caractère général	1 754 800,00€	1 791 534,56€
12	Charges de personnel	2 948 000,00€	2 948 000,00€
14	Atténuations de produits (dégrèvements)	10 000,00€	7 600,00€
65	Autres charges de gestion courante	640 000,00€	712 033,00
66	Charges financières	53 000,00€	63 000,00€
67	Charges exceptionnelles	12 500,00€	2 500,00€
68	Dotations ou amortissements	5 000,00€	5 000,00€
22	Dépenses imprévues	5 000,00€	0,00€
<b>TOTAL dépenses réelles</b>		<b>5 428 300,00€</b>	<b>5 529 667,56€</b>

**Section de FONCTIONNEMENT :**

1- les dépenses d'ordre

	<b>Pour mémoire BP 2023</b>		<b>2024</b>
23	Virement à la section d'investissement	21 447,48 €	150 000,00€
42	Opérations d'ordre de section à section (dotations aux amortissements des immobilisations...)	570 000€	700 000€*
<b>TOTAL Dép. d'ordre dont Virement vers Section Investissement.</b>		<b>591 447,51€</b>	<b>850 000€</b>

- Avec la M57, les biens acquis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2024 seront recensés pour être amortis en version M14 et les biens nouvellement acquis dans l'année 2024 seront amortis au prorata temporis.

**Section de FONCTIONNEMENT**

**B – Les recettes :**

1- les recettes réelles

	<b>Pour mémoire BP 2023</b>		<b>Inscrit au BP 2024</b>
70	produits des services	300 450,00€	297 199,42€
73	impôts et taxes	2 872 075,00€	3 167 275,95€
74	dotations et participations	2 037 453,76€	2 051 274,00€
75	produits de gestion courante	170 100,00€	171 100,00€
76	produits financiers et quote-part	3,00€	3,00€
13	atténuations de charges	23 000,00€	51 000,00€
77	produits exceptionnels	1 100,00€	0,00€
<b>TOTAL recettes réelles (hors virement vers Investissement.)</b>		<b>5 404 181,76€</b>	<b>5 737 825,37€</b>

- **les comptes en 77 en version M14 basculent en 75 en M57**

2- les recettes d'ordre

		<b>Pour mémoire BP 2023</b>	<b>Inscrit au BP 2024</b>
002	Résultat antérieur reporté	462 965,75€	499 464,61€
042	Principalement « Immobilisation » des travaux en régie (« production immobilisée »), et quote-part de subv. d'inv. transférées au compte de résultat	152 000,00 €	142 350,58€

**Section d'INVESTISSEMENT :**

**A – Les dépenses :**

1- les dépenses réelles

		<b>Pour mémoire BP 2023</b>	<b>Inscrit au BP 2024</b>	
10	1068	0€	0,00€	
16	Remboursement dette en capital et opérations y afférent	175 000,00€	190 000,00€	
	Ligne de trésorerie inversée (Cacib)	55 550,00€	59 500,00€	
	Dépôts et cautionnements	454 430,00€	2 000,00€	
020	Dépenses imprévues	10 000,00€	10 000,00€	
20 -21-23 (dont 204)	Dépenses d'équipement	R.A.R année N-1 (engagés non soldés)	1 454 550,00€	1 578 843,93€
		Propositions nouvelles	5 050 359,47€	4 046 357,95€
		<b>Total Dépenses d'Equipement</b>	<b>6 504 909,47€</b>	<b>5 625 201.88 €</b>
26	Participations et créances rattachées à des participations	1 000,00€	1 000,00€	
<b>TOTAL des dépenses réelles</b>		<b>6 505 909,47€</b>	<b>5 887 701.88 €</b>	

Les orientations budgétaires 2024 sont celles d'un budget rationalisé, déterminé par des priorités et caps à maintenir. La commune va s'atteler à mettre en œuvre le chantier d'extension de la mairie et de naturation de son parvis, à entamer les réhabilitations du restaurant du Port de Beslé-sur-Vilaine et de l'ex PMU de Guémené-Penfao et à finaliser le chantier Vestiaires B1- intégration Club House qui vient de démarrer au 7 /11/2023.

Les travaux de requalification de l'entrée de bourg, sur la route de Redon devraient également voir le jour de même que 3 chantiers de création de réserves d'eau pour pouvoir intervenir plus efficacement en cas d'incendie.

2 chantiers d'ombrières seront également menés au cours du second semestre 2024 sous l'égide de TE44. La commune envisage aussi l'acquisition de la maison intercommunale de santé et un financement sur ce dossier avec la Banque des Territoires.

Elle poursuivra également la réflexion en cours sur l'aménagement la tranche 2 du lotissement de la Courtinais ou encore sur le terrain acheté par l'EPF, îlot du vélodrome. Et, dans un autre registre, celle amorcée sur les ZAER (Zones aménagement pour les énergies renouvelables)

Enfin, il a été décidé que le Projet Presbytère serait différé, compte tenu de l'augmentation des autres opérations et du coût de la construction. Cependant, les annexes vont bientôt être louées et vont faire l'objet de menus travaux de conservation. Le projet de Construction de la gendarmerie est en attente. Une négociation entre l'Etat et les bailleurs devrait s'engager afin de permettre aux bailleurs sociaux d'équilibrer financièrement leur opération.

## **Rappel des orientations budgétaires 2024**

### **Les grands projets inclus dans le PPI 2024 :**

- Rénovation et transformation des vestiaires de B1 et création d'un Club house
- Changement en Led des éclairages du stade de Guémené-Penfao
- Extension de la mairie de Guémené-Penfao : accessibilité, rénovation de l'accueil,
- Aménagement du parvis de la mairie
- La mise en sécurité de la chapelle Saint-Georges : 1ère étape d'une restauration du bâtiment dans la perspective d'y accueillir ensuite une muséographie.
- Démarrage des travaux de réhabilitation du restaurant du Port de Beslé-sur-Vilaine
- Voie verte : poursuite des études sur l'ancienne voie ferrée Massérac/Guémené /Blain (financées par le département 44)
- Plan vélo : panneaux directionnels d'itinéraires bis et légers travaux d'aménagements...)
- Entretien annuel de la voirie communale et des accotements
- Aménagement de la route de Redon ,750 m de cheminement piéton/ vélo
- Etude de faisabilité sur l'aménagement du parking et du chemin de la Tannerie + chemin de la Fontaine
- Lancement du marché sur la rénovation du PMU pour un démarrage du chantier en septembre 2024
- Poursuite d'une large réflexion sur l'habitat individuel et/ ou collectif en partenariat avec des bailleurs : îlot du vélodrome et tranche 2 de la Courtinais.
- Installation de 3 réserves incendie dans la commune
- Travaux de remise en état du Pôle Enfance
- Achat de la maison intercommunale de santé
- Renouvellement partiel de l'éclairage public
- Renouvellement partiel des équipements informatiques et téléphoniques
- Poursuite du dossier accessibilité des bâtiments entamé en 2016
- Entretien et travaux sécuritaires de l'église de Guémené-Penfao (vitreaux, gouttières ...)

### **Les projets hors PPI validés :**

- Travaux d'entretien au camping de l'Hermitage
  - Peinture de l'église de Guénouvry
  - Préparation de terrains pour la pose d'ombrières ou aménagements divers
  - Portes école Joséphine Baker
  - Muret école Jules Verne (régie à privilégier)
  - Armoires électriques et éclairages public stade Guénouvry
  - Mobilier urbain- renouvellement partiel
  - Installation d'une borne fluviale (comptages AEP et Enedis à la charge de la Mairie)
  - Renouvellement de vaisselle dans les salles des fêtes
  
  - Achat d'un camion benne
  - Achat d'un tracteur
- } une enveloppe globale de 150 000€ sera allouée en 2024 sur le matériel circulant

### **Projets transmis non arbitrés :**

- Clés e-click
- Aménagement de voirie/ parking Haras + clôture
- Enveloppe de désamiantage pour les bâtiments
- Aménagement d'une salle de Kickboxing
- Jeux pour enfants
- Renouvellement d'électroménager dans les salles des fêtes
- Renouvellement de matériel pour les espaces verts (debroussailleuses)
- Installation d'un ponton à Beslé-sur-Vilaine
- Aménagement Maison intercommunale de Santé lors du rachat à Redon Agglomération
- Mur de l'impasse du Presbytère
- Divers petits matériels

La commune s'oriente vers une inscription maximale en BP 2024 d'une dépense sur le compte 2313 (travaux de construction) de 1 800 000€ et sur le compte 2315 (installations, matériel et outillage technique) de 968 000€.

Un emprunt est prévu sur la maison intercommunale de santé (450 000€) auprès de la Banque des Territoires. Il n'est pas exclu que d'ici 2024, la commune ait, à nouveau, recours à un nouvel emprunt pour financer ses investissements

	2024 (RAR = engagés)	2024	2025	2026	Prévisionnel
Tannerie (étude chemin et parking de la Tannerie + chemin Fontaine)		20 000,00€	Non défini		20 000,00€
Panneautage		22 000,00€			22 000,00€
Local stockage football	7 500,00€	2 500,00€			10 000,00€
Informatique - téléphonie		30 000,00€			30 000,00€
Mairie (hors parvis, chauffage et ravalement façade)	259 265,87€	207 564,82€			466 830,69€
Parvis de la Mairie		24 000,00€	150 000,00€		174 000,00€
Voirie rurale		300 000,00€	300 000,00€	300 000 €	900 000,00€
Eclairage terrain foot GP		35 000,00€			35 000,00€
Réhabilitation de l'ex-PMU – local commercial	48 387,93€	282 032,00€	459 100,00€		787 823,29€
Presbytère projet <b>différé</b>	16 204,80€	14 091,78€	Non défini	Non défini	30 296,58€
Réhabilitation Restaurant Port Beslé	854 441,88€	604 536,89€	87 209,83€		1 458 678,77 €
Chapelle St Georges	46 304,70€	302 278,00 €	509 288,00€		858 070,70€
Travaux Mairie (fenêtres et portes + ravalement)		75 000,00€			75 000,00€
Rénovation vestiaires B1 + Club House	193 802,10€	200 285,36€			394 087,46€
Accessibilité des bâtiments		10 000,00€			10 000,00 €
Pôle Enfance réfection sol		15 000,00€			15 000,00 €
PPI voirie (rte Redon )		450 000,00€	Non défini	Non défini	450 000,00€
Boucle vélo		10 000,00€			10 000,00 €
Maison de santé		450 000,00€			450 000,00 €
Matériel et outillage Incendie	4 600,00€	22 000,00€			26 600,00 €
Réservoirs eau	35 600,00€	5 000,00€			40 600,00 €
Plate-forme DECI		35 000,00€			35 000,00 €
Mobilier accueil + divers mobiliers urbains		60 000,00€			60 000,00 €
Véhicules		120 000,00€			120 000,00 €
Eclairage Public	9 600,00€	132 000,00€			141 600,00 €
Rénov. énergétique îlot mairie <b>reporté</b>					
<b>TOTAL PAR ANNEE</b>	<b>1 475 707,28€</b>	<b>3 427 988,85€</b>	<b>1 505 797,83€</b>	<b>300 000,00€</b>	<b>6 709 493,86€</b>

Parmi les projets du PPI, il est prévu de recourir aux AP/CP pour 3 dossiers :

- 1) la réhabilitation du restaurant du port de Beslé-sur-Vilaine
- 2) la rénovation du PMU
- 3) la rénovation de la Chapelle Saint Georges

La procédure des autorisations de programme/ crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Il s'agit de prévoir un échéancier dès le début de l'opération qui se décline par une ouverture des crédits budgétaires par année.

Les autorisations de programme (AP) permettent, par une approche pluriannuelle, d'identifier les « budgets de projets », valorisés ensuite chaque année par des crédits de paiement (CP).

Elle permet, en dissociant l'engagement pluriannuel des investissements de l'équilibre budgétaire annuel, de limiter le recours aux reports d'investissement.

L'équilibre budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls CP.

Les **autorisations de programme** sont les limites supérieures des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles sont sans limitation de durée jusqu'à leur annulation et peuvent être révisées chaque année.

Les **crédits de paiement** (CP) représentent "la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement". Ils sont le support de règlement de la dépense engagée au préalable.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des Crédits de paiement. La somme des Crédits de Paiement doit être égale au montant de l'Autorisation de Programme.

La mise en œuvre des AP/CP est une délibération de l'assemblée, distincte de celle du budget. La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense, ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de financement.

Le suivi des AP/CP se fait à chaque étape budgétaire (BP, BS, DM, CA) dans un souci de communication, de suivi (révision, annulation, répartition dans le temps) et de rigueur.

### ***Section d'INVESTISSEMENT :***

2- les dépenses d'ordre :

		<b>Pour mémoire BP 2023</b>	<b>Inscrit au BP 2024</b>
040	Immobilisation des constructions, travaux... d'investissement	146 000,00€	142 350,58€
041	Immobilisation de travaux et intégration d'études suivies de travaux (pour amortissements)	110 000,00€	86 322,00€

## **Section d'INVESTISSEMENT :**

B – Les recettes :

1- les recettes « réelles »

<b>Pour mémoire BP 2023</b>			<b>Inscrit au BP 2024</b>
10 (hors1068)	dotations (FCTVA, TA)	180 000,00€	280 000,00€
1068	Reprise sur résultat N-1	1 000 000,00€	700 000,00€
13	Subventions d'équipement	844 246,54€	544 880,02€
23	Immos en cours (remb-avances)	100 000,00€	100 000,00€
16	Emprunts	0,00€	450 000,00€
	dépôts et cautionnements reçus	500,00€	1 000,00€
238	Rembours. d'avances (sur marchés publics...)	100 000,00€	100 000,00€
24	Produits de cessions d'immobilisations	0,00€	0,00€
	Total	<b>2 224 746,54€</b>	<b>2 175 880.02€</b>

Les recettes de la section d'investissement sont constituées de subventions liées aux projets d'aménagement, du FCTVA, de la taxe d'aménagement, et des reprises de nos excédents imputées en investissement.

Les soldes de subventions sont toujours en décalage avec les dépenses puisque versées sur justificatifs de fin d'opérations.

Par ailleurs, la commune est dans l'attente d'un montant global de 913 955.93 € correspondant à des subventions « certaines » non encore réceptionnées. Ce montant apparaîtra dans les restes à réaliser « recettes » de la commune.

Un emprunt de 1 200 000 € a été souscrit en 2019 dans le cadre de la construction de la nouvelle école maternelle. Un emprunt ancien a été soldé en février 2022. Un emprunt est prévu sur la maison intercommunale de santé (450 000€) auprès de la Banque des Territoires. Il n'est pas exclu que d'ici 2024, la commune ait, à nouveau, recours à un nouvel emprunt pour financer ses investissements. Le cas échéant, une délibération sera prise préalablement.

## **Section d'INVESTISSEMENT :**

2- les recettes d'ordre :

		<b>Pour mémoire BP 2023</b>	<b>Inscrit au BP 2024</b>
001	Solde d'exécution reporté	2 724 425,42€	2 372 216,51€
021	Virement de la section de fonctionnement	21 447,48€	150 000,00€
040	Amortissements de diverses immobilisations (notamment suite constructions et travaux)	570 000,03€	700 000,00€
041	Intégration d'études, de subventions, d'avances...	110 000,00€	86 322,00€



c) Etat de la dette

**ETAT AU 1<sup>er</sup> Janvier 2024 DES EMPRUNTS DE LA COMMUNE**

N°Contrat	Objet	Organisme Preteur	Date d'obtention	Montant Contrat	Capital restant dû	Durée	Dernière échéance	Nature de Taux	Taux d'intérêt
26	Inv 2003 : Construction bibliothèque & regroupement des écoles Beslé	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT	09/04/2003	400 000,00 €	120 238,67 €	300	01-2029	Fixe	4,17
27	Acquisition & amélioration 4 logts collectifs Besl	CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	11/04/2005	240 000,00 €	119 645,37 €	360	06-2035	Révisable	1,65
31	Trvx d'infrastructure Investissement 2008	CRCAM LOIRE ATLANTIQUE	30/01/2009	1 000 000,00 €	362 676,42 €	240	02-2029	Fixe	4,91
33	Financement investissements 2009	CACIB	01/09/2009	1 000 000,00 €	397 870,00 €	240	03-2029	Révisable	2,05
34	Création maison accueil	CREDIT MUTUEL (FEDERALE)	23/05/2018	500 000,00 €	375 000,00 €	240	10-2038	Fixe	1,48
35	Construction école	CREDIT MUTUEL (FEDERALE)	11/01/2019	1 200 000,00 €	930 000,00 €	240	06-2039	Fixe	1,46

TOTAL : 2 305 430,46 €